

---

Josefa D. Ruiz-Resa

## Quand la politique intervient dans l'économie

John Stuart Mill et l'Art de la politique sociale

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Josefa D. Ruiz-Resa, « Quand la politique intervient dans l'économie », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 10 septembre 2010. URL : <http://etudes-benthamiennes.revues.org/225>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Centre Bentham

<http://etudes-benthamiennes.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://etudes-benthamiennes.revues.org/225>

Document généré automatiquement le 13 septembre 2010.

Droits réservés

## Josefa D. Ruiz-Resa

Josefa D. Ruiz-Resa

ale.Rz

### John Stuart Mill et l'Art de la politique sociale

QnMeaSosMran

- 1 De nos jours, l'économie semble avoir besoin de la politique. Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la crise économique exige que les États régulent les processus économiques, autrement dit, qu'il y ait une politique économique et sociale. Peut-être est-on face à un défi aux postulats du libéralisme. Mais est-il vrai que le libéralisme s'opposait à l'intervention de l'État dans le domaine économique ? Si l'on revoit l'œuvre que John Stuart Mill avait consacrée à l'économie, on peut constater que le libéralisme a bien été à l'origine de l'État Providence (en acceptant, bien sûr, que Stuart Mill soit l'un des plus importants représentants du libéralisme). Dans quelle mesure peut-on faire une telle affirmation ? C'est l'objet de cet article.
- 2 Les deux principes que l'on va analyser sont exprimés dans la préface additionnelle à l'édition de 1852 de ses *Principes d'Economie Politique*. Ces deux principes sont la « liberté » et la « juste distribution des fruits du travail » :

It appears to me that the great end of society combining the great end of social improvement should be to fit mankind by cultivation, for a state of society combining the greatest personal freedom with that just distribution of the fruits of labour, which the present laws of property do not profess to aim at<sup>1</sup>.

- 3 Nous sommes devant le libéral qui, influencé par l'économie politique d'Adam Smith et le rationalisme réformiste de Bentham, est séduit par le socialisme de Saint-Simon et la nouvelle science sociale d'Auguste Comte. Or, Mill est un positiviste qui, sans renoncer à la critique rationnelle, a continué à défendre, face à Comte, l'idée que l'économie a sa place parmi les sciences sociales. Pour Mill, l'économie politique et la nouvelle science sociale peuvent décrypter le fonctionnement de la pratique humaine dans le domaine économique. Néanmoins, et à l'inverse de l'économie politique que l'on bâtissait hors du réel, Mill exige que l'économie politique soit conçue comme un savoir pratique qui oblige à repenser la séparation entre le public et le privé, ou entre ce qui est pratique-politique et ce qui est théorique-économique ; c'est-à-dire un savoir qui permette à la politique d'être sociale, car, selon l'expression de Negro Pavón, l'économie politique de John Stuart Mill est « une politique sociale »<sup>2</sup>.
- 4 Les lignes directrices de la politique sociale chez Mill sont construites sur certaines prémisses déterminées par des changements dans ses intérêts intellectuels et dans ses choix personnels. Tout d'abord, il faut souligner la transformation épistémologique opérée dans son œuvre, ce qui lui fait non seulement accepter le statut positiviste des sciences sociales, mais aussi affirmer leur démarche pratique. En ce qui concerne l'économie, elle serait dédoublée en un domaine théorique – dont les principes fondamentaux auraient été établis, selon Mill, par Adam Smith –, et un domaine pratique : celui qui la fait devenir (réellement) une « économie politique ».
- 5 Ce n'est pas qu'il refuse de croire au caractère scientifique de l'économie ou qu'il ne trouve pas les lois naturelles de son fonctionnement ; Mill continue à accepter le principe de libre concurrence. Contrairement aux socialistes, Mill ne le considérait pas nuisible en tant que tel ; mais à l'inverse des économistes classiques, il n'acceptait pas son application dans tous les domaines économiques. Mill non seulement place l'effectivité de ce principe dans ses justes limites (la coutume, par exemple, peut avoir plus de poids sur la régulation des relations du marché), mais il dit aussi que la libre concurrence ne fonctionne que par rapport à la production et non par rapport à la distribution.

- 6 Selon Mill, on a besoin d'une économie « politique » (c'est-à-dire, une économie dirigée vers un but pratique) dans ce domaine, où l'État et le Droit doivent intervenir, afin de réformer le système de propriété privée et du droit de succession, de réguler la distribution des profits de la production et d'améliorer la qualité de vie des ouvriers, ce qui comprend leur instruction et le contrôle de leur natalité. Or, l'État est l'une des organisations sociales possibles mais pas la seule. En acceptant le point de vue du socialisme de Saint-Simon et de la théorie sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle, Mill dépasse l'opposition entre l'individu et l'État. Cependant, il n'existe pas une théorie de l'État Social dans son œuvre, mais des mesures que l'organisation de l'État, agent de la politique, doit accomplir. En outre, une société individualiste et progressiste telle que la conçoit Mill réserve à l'État (autrement dit, à la pratique politique) un rôle plus modeste que celui que la social-démocratie va lui accorder<sup>3</sup>.
- 7 En outre, l'engagement d'un Mill encore libéral dans la définition des caractères et du fonctionnement de la démocratie affecte ses objectifs. Pensons au rapport entre la liberté et l'égalité, qui oblige à réfléchir aux possibilités de participation politique de la classe ouvrière. Mill était pour le développement de l'égalité politique, mais sans renoncer à l'individualisme dans lequel il avait été éduqué et sans renier ses tendances élitistes, intensifiées à cause du romantisme et du socialisme de Saint-Simon. Même si Mill défend la direction politique par les meilleurs, il ne refuse pas la liberté de pensée de tous les êtres humains, comme le montre son désaccord avec Comte sur les limites du pouvoir spirituel qui dirige les sociétés<sup>4</sup>. Mill défend une démocratie élitiste, mais afin d'améliorer les conditions de participation politique des travailleurs et leur éducation. Il est préférable de suivre les élites en attendant l'évolution vers la situation revendiquée par le socialisme, où il n'y aurait pas de différences de classe.
- 8 Le mélange d'éléments anciens et nouveaux montre que Mill initie le chemin de la social-démocratie<sup>5</sup>. D'un côté, le sensualisme et le spiritualisme romantiques ont donné à Mill les éléments nécessaires pour surmonter ce qu'il considérait comme les erreurs de la théorie et de la pratique de son temps, encore que l'on ne puisse pas inclure Mill dans ces tendances romantiques, lesquelles ont trouvé dans l'œuvre de Mill une combinaison très particulière. Mais d'un autre côté, le changement de paramètres était loin de le priver de certains principes méthodologiques, comme par exemple, l'économie politique d'Adam Smith ou les idées libérales sur la liberté et la participation politique, toujours présentes dans les écrits de Mill.
- 9 Dans les pages suivantes, on examinera les lignes méthodologiques et idéologiques qui permettent à Mill de faire évoluer son économie politique jusqu'à la politique sociale. Même s'il va plus loin que les libéraux, les économistes classiques et les philosophes radicaux, ses principes sont plutôt réformistes que révolutionnaires. Mill se situe en effet entre l'utopie libérale, qui cherche à garantir la liberté de l'individu, et la sociale-démocrate, qui cherche à la garantir à tous les individus.

20 1v ét'sbsneh itosv'h éva7s 'hi

## arts

- 10 Dans son *Manuel d'Economie Politique*, Bentham se proposait de faire quelque chose que, selon lui, l'auteur de *La Richesse des Nations* n'avait pas fait : aller au-delà de la science et développer « un art ». Si la science est un moyen pour atteindre une fin, Bentham cherche à penser la fin elle-même, car pour lui, identifier ce que le gouvernement peut ou ne peut pas faire est le grand « desideratum ». En dehors de cette recherche-là, la connaissance n'a pas une utilisation pratique, elle n'est pas utile mais ce n'est qu'une simple curiosité<sup>6</sup>.
- 11 Pour comprendre la portée de ce propos, il faut revoir l'ancienne distinction entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques. On peut la lire dans les textes de philosophes comme Platon et Aristote. Ainsi, dans *Le politique* (258 et 260 av. J.C.), Platon utilisait l'expression « science pratique », pour nommer l'action du politique comme maître et le distinguer de son action critique en tant que spectateur. D'autre part, Aristote distinguait dans son *Ethique à Nicomaque* (livre VI, 1138a-1140a) la rationalité scientifique de la rationalité calculatrice. La science étudie ce qui est nécessaire, éternel et que l'on peut démontrer et enseigner, tandis que la rationalité calculatrice touche à ce qui peut être d'une autre manière et qui est aussi bien l'objet de la production

que de l'action. La technique et l'art touchent à la production, et la prudence à l'action. Selon Aristote, la science n'avait pas pour objet la production ou l'action, parce que toutes les deux sont changeantes ; mais ne s'occupe que de ce qui est immuable<sup>7</sup>.

- 12 On a considéré les savoirs théoriques comme étant bâtis sur l'abstraction des particularités d'un objet liées aux circonstances de temps et de lieu, et comme consacrés à l'élaboration des principes ou des lois à validité universelle. En revanche, on a considéré les savoirs pratiques comme étant soumis à des règles qui jaillissent de la prudence, de la technique ou de l'art, qui parfois nous renvoyaient aux systèmes objectifs des normes, et qui produisaient des principes incertains, variables, contingents et issus des syllogismes dialectiques, c'est-à-dire probables. En tout cas, il y avait dans ces savoirs une dimension finaliste ou téléologique inhérente, puisque c'étaient des savoirs dirigés vers un but pratique, soit l'action, soit la production. Et si l'on comptait la science ou la philosophie parmi les savoirs théoriques, parmi les savoirs pratiques il y avait les techniques et les activités artistiques, mais aussi l'éthique et la « iuris-prudentia », qui, conformément à son étymologie, était l'un des exemples de savoirs « prudents » consacrés à l'action.
- 13 La science et la philosophie étant séparées à l'époque moderne, un fait très important se produit, lequel affecte le concept de loi. Il s'agit d'une « inversion théologique », qui bannit la divinité de la science, de telle façon que dans les siècles suivants, on ne considère plus que les lois scientifiques sont émises par un législateur surnaturel ; toutefois, elles existent par elles-mêmes et le scientifique n'a qu'à les découvrir. Ainsi, la loi n'est plus ce qu'elle avait été, c'est-à-dire un acte de volonté, et devient quelque chose d'objectif, car il n'est pas question qu'il y ait des rapports légaux dans un sens sémantique à l'intérieur de la nature, mais seulement des rapports légaux dans un sens logique formel<sup>8</sup>.
- 14 A l'instar des économistes classiques, Mill accepte que la production soit sujette aux lois scientifiques, c'est-à-dire aux lois dans un sens logique, mais la distribution, pour Mill, relève des lois humaines, c'est-à-dire des lois dans un sens sémantique :

The laws and conditions of the production of wealth partake of the character of physical truths. There is nothing optional or arbitrary in them. Whatever mankind produce, must be produced in the modes and under conditions, imposed by the constitutions of external things, and by the inherent properties of their own bodily and mental structure (...) The opinions or the wishes, which may exist on these different matter, do not control the things themselves (...) It is not so with the Distribution of Wealth. That is a matter of human institution solely. The things once there, mankind, individually or collectively, can do with them as they like (...). The distribution of wealth, therefore, depends on the laws and customs of society. The rules by which it is determined, are what the opinions and feelings of the ruling portion of the community make them, and are very different, in different ages and countries; and might be still more different, if mankind so chose<sup>9</sup>.

- 15 Pour étudier la production, Mill considérait parfaite l'économie (théorique) d'Adam Smith et de David Ricardo et principalement le principe scientifique de la concurrence. Mais pour étudier la distribution, Mill entend rédiger un ouvrage qui sera non seulement un livre de science abstraite, mais aussi « d'application », comme on peut lire dans le chapitre VII de son *Autobiographie*, « *Vue générale du reste de ma vie* »<sup>10</sup>. Il s'agit de ses *Principes d'Économie politique*, un livre où Mill proposait un ensemble de mesures de politique socio-économique ou d'art, comme Bentham l'aurait dit. En tout cas, c'est là l'autre chose que Bentham et Mill cherchaient à ajouter à la science de Smith. Cependant, Mill arrive à cette conclusion-là à sa manière.
- 16 D'abord, la découverte du romantisme allemand, par le biais de l'œuvre de Coleridge, avait provoqué d'importants changements chez Mill. L'opposition croissante entre, d'un côté, le sentiment, l'imagination, la compréhension, le spiritualisme, l'organicisme et le réalisme, et d'un autre côté, la raison scientifique, le matérialisme, l'industrialisme, le mécanicisme, l'individualisme et le nominalisme, touche Mill, qui était sous l'influence de diverses crises animiques et épuisé après des années d'étude du rationalisme philosophique et scientifique<sup>11</sup>. Le contact avec d'autres méthodes de connaissance défendues par Coleridge, comme, par exemple,

l'imagination ou la compréhension, permet à Mill d'aller au-delà du rationalisme théorique, même si, comme on verra, il ne s'éloignera pas trop... de Bentham.

- 17 L'influence du romantisme de Coleridge ne freine pas l'élan scientifique de Mill, même lorsqu'il compose son économie pratique. Au moins, on peut l'entendre de cette manière en lisant la préface de 1849 des *Principes d'Economie Politique*, où Mill parle des intentions de « l'auteur » (c'est-à-dire lui-même) :

It is requisite, however, to add, that although his object is practical, and as far as the nature of subject admits, popular, he has not attempted to purchase either of those advantages by the sacrifice of strict scientific reasoning. Though he derives that his treatise should be more than a mere exposition of the abstract doctrines of Political Economy, he is also desirous that such an exposition should be found in it<sup>12</sup>.

- 18 Mais, comme on l'a déjà dit, il n'abandonne pas non plus l'économie politique de Smith et Ricardo, ce que l'on peut attribuer à sa déception par rapport à certaines idées de Comte. Il est très intéressant de voir que Mill considère l'économie politique comme une science sociale, à l'encontre de l'opinion de Comte. Et le choix du titre de ses *Principes d'« Économie Politique »* est la première preuve de ce désaccord

But the weak side of his philosophy comes out prominently in his structures on the only systematic attempt yet made by any body of thinkers, to constitute a science, not indeed of social phenomena generally, but of one great deal or division of them. We mean, of course, political economy, which (with a reservation in favour of the speculation of Adam Smith as valuable preparatory studies for science) he deems unscientific, impositive, and a mere branch of metaphysics, that comprehensive category of condemnation in which he places all attempts at positive science which are not in his opinion directed by a right scientific method. Any one acquainted with the writings of political economists need only read his few pages of animadversion on them (vol. IV pp. 193-205), to learn how extremely superficial M. Comte can sometimes be<sup>13</sup>.

- 19 On peut constater que Mill revendique la dimension pratique et sociale de l'économie, preuve de la survie d'idées de jeunesse, lorsqu'il se consacre à la raison théorique. Sans doute, les lectures des œuvres de Smith et Bentham avaient-elles imprimé une empreinte durable. D'un autre côté, Mill poursuit la tentative de Bentham de créer une économie appliquée : tous les deux reconnaissent qu'Adam Smith s'était magistralement occupé de l'économie théorique, mais ils pensaient qu'il manquait la prise en compte de la *praxis* (et d'après Bentham, Smith était en outre un mauvais écrivain<sup>14</sup>). En cherchant à concilier l'héritage de ses anciens maîtres et les nouveautés de son temps (surtout la sociologie de Comte et le socialisme de Saint-Simon), John Stuart Mill s'exprime d'une façon très semblable à celle de Bentham dans la préface de 1848 des *Principes* ; même si, contrairement à celui-ci, Mill montrait le désir de rafraîchir la vieille économie de Smith en appliquant les principes de la nouvelle sociologie :

It appears to the present writer, that a work similar in its object and general conception to that of Adam Smith, but adapted to the more extended knowledge and improved ideas of the present age, is the kind of contribution which Political Economy at present requires. The "Wealth of Nations" is in many parts obsolete, and in all, imperfect. Political Economy, properly so called, has grown up almost from infancy since the time of Adam Smith; and the philosophy of society, from which practically that eminent thinker never separated his more peculiar theme, though still in a very early stage of its progress, has advanced many steps beyond the point at which he left it. No attempt, however, has yet been made to combine his practical mode of treating his subject with the increased knowledge since acquired of its theory, or to exhibit the economical phenomena of society in the relation in which they stand to the best social ideas of the present time, as he did, with such admirable success, in reference to the philosophy of his century<sup>15</sup>

- 20 John Dewey avait inclus Mill parmi les partisans de ce qu'il avait nommé « libéralisme social »<sup>16</sup>, tandis que d'après Schumpeter, Mill est à l'origine du socialisme démocratique européen<sup>17</sup>. Quoiqu'il en soit, il est clair que Mill est au carrefour de la social-démocratie et du libéralisme<sup>18</sup>.
- 21 Ce point apparaît nettement quand on met en relation la politique sociale que Mill défend dans ses *Principes* (surtout le fameux chapitre VII, « Sur le probable avenir des classes travailleuses », dans le livre IV, « L'influence du progrès de la société sur la production et la distribution ») et les autres modifications introduites avec l'édition de 1852, avec ses préoccupations contenues dans des textes postérieurs : *Sur la liberté* (1859) et *Du Gouvernement Représentatif* (1860), sans oublier son commentaire de l'*Économie politique de Newman* (1851) et quelques écrits inachevés comme ses « Chapitres sur le socialisme », publiés à titre posthume dans la *Fortnightly Review* (1879).
- 22 Les propositions de Mill sur la réforme de la propriété privée ou sur la collaboration entre les classes sociales, ainsi que le contenu de quelques mesures qu'il défend pour améliorer la vie des travailleurs et les préparer à la participation politique, sont similaires à certains programmes sociaux-démocrates. C'est peut-être l'opinion de Mill sur l'État et le pouvoir qu'il doit exercer sur les individus qui fait la différence entre Mill et la social-démocratie du continent européen. Mill tentait de trouver une *via media* entre, d'un côté, l'excès d'attributions aux gouvernements pratiqués en Europe (ce qui semble habituel quand la social-démocratie obtient le pouvoir politique), et d'un autre côté, le défaut des mesures alors typiques des gouvernements anglais (qui, selon Mill, ont habitué les hommes à agir en cherchant des fins différentes de celles qui sont d'intérêt public<sup>19</sup>).
- 23 Mais il faut analyser la dimension socialiste de la politique sociale de Mill en étudiant au moins son avis sur deux sujets caractéristiques des débats entre le libéralisme et le socialisme : la propriété privée et la lutte des classes.
- 24 Par rapport au premier sujet, on voit Mill partisan de la réforme du système de propriété, selon lui périmé, puisque les Lumières déjà se battaient contre lui. Cependant, Mill était pour la propriété privée, même si son idéal n'a rien à voir avec la propriété privée dominée par les intérêts de l'aristocratie agraire qui triomphait à son époque<sup>20</sup>. Or, son choix pour la propriété privée était présenté comme une nécessité pratique : Mill ne rejetait pas clairement le mode de propriété proposé par le communisme mais il ne croyait pas que son heure fût arrivée<sup>21</sup>. En tout cas, la réponse de Mill montre son caractère libéral indélébile mais aussi un sens de l'opportunité issu du progressisme sociologique : le mode de propriété adéquat dépendra des circonstances et le choix devra être guidé par la nécessité de trouver le système le plus compatible avec la plus grande addition possible de « liberté et de spontanéité humaines »<sup>22</sup>. À ce moment-là, le système le plus adéquat est pour Mill la propriété privée, mais réformée :
- (...) the object to be principally aimed at in the present stage of human improvement is not the subversion of the system of individual property, but the improvement of it, and the full participation of every member of the community in its benefits<sup>23</sup>.
- 25 Il n'existe pas non plus un droit de propriété sur ce qui n'est pas le produit du travail (comme Locke l'avait affirmé). Ainsi, Mill soutient que la propriété des produits bruts de la terre ne peut s'obtenir que par le travail ou l'amélioration de la terre<sup>24</sup>. C'est pourquoi Mill, en suivant les idées anti-aristocratiques des philosophes radicaux, était partisan de l'expropriation de l'aristocratie agraire, quand elle ne rentabilisait pas ses terres :

The claim of the landowners to the land is altogether subordinate to the general policy of the state. The principle of property gives them no right to the land, but only a right to compensation for whatever portion of their interest in the land it may be the policy of the state to deprive them of. To that, their claim is indefeasible. It is due to landowners, and to owners of any property whatever, recognised as such by the state, that they should not be dispossessed of it without receiving its

pecuniary value, or an annual income equal to what they derived from it. (...). But, subject to this proviso, the state is at liberty to deal with landed property as the general interests of the community may require (...).<sup>25</sup>

- 26 Mais il faut aussi faire attention à l'opinion de Mill qui s'oppose au droit de succession de son temps : le droit de propriété exige le droit de léguer ou de donner après la mort, puisque ce sont des attributs de la propriété<sup>26</sup>, mais pas le droit d'héritage. Selon Mill, on pourra léguer un minimum ; le reste devrait être donné à la société<sup>27</sup>. Une fois encore, la volonté de Mill est d'en finir avec les concentrations de propriétés sous le pouvoir de l'aristocratie agraire.

A provision, then, such as is admitted to be reasonable in the case of illegitimate children, for younger children, wherever in short the justice of the case, and the real interests of the individuals and of society, are the only things considered, is, I conceive, all the parents owe to their children, and all, therefore, which the State owes to the children of those who die intestate. The surplus, if any, I hold it may rightfully appropriate to the general purposes of the community<sup>28</sup>.

- 27 En ce qui concerne la lutte des classes, on voit que la politique sociale de Mill est surtout « harmoniciste » et cherche la coopération entre les travailleurs et les entrepreneurs. Selon Mill, le travail n'est que l'une des conditions de la production, et il faut lui ajouter celles qui sont entre les mains de l'entrepreneur. En effet, le travail a besoin du capital et vice-versa, tandis que le principe de libre concurrence garantit la fin des abus de l'entrepreneur, puisque « si les travailleurs se concurrencent pour les emplois, les entrepreneurs se concurrencent pour le travail »<sup>29</sup>. Ce sont les présupposés de la réponse de Mill aux socialistes, quand ils critiquent le fait que l'entrepreneur s'approprie la marchandise. En dépit de son acceptation du travail comme le juste titre de propriété, Mill admet que l'entrepreneur détienne la propriété des choses qu'il n'a pas produites, parce qu'il a donné l'argent pour les produire, tandis que les ouvriers obtiennent un salaire convenu<sup>30</sup>.
- 28 Ces opinions de Mill, qui trahissent une attitude peu révolutionnaire, sont à l'origine des accords ultérieurs entre le capital et le travail qui ont été signés dans les social-démocraties après la Seconde Guerre Mondiale. Ces accords-là constituent, en outre, le noyau de la proposition de la social-démocratie européenne et aussi du « New Deal » du keynésianisme américain des années trente.
- 29 Mill pensait que le progrès avait pour objectif l'abolition de la division entre les classes, mais graduellement, c'est-à-dire en fonction de l'évolution sociale. Ainsi, l'augmentation de l'importance de la classe ouvrière durant l'étape industrielle et surtout l'amélioration de l'éducation feront que les ouvriers ne seront plus satisfaits de travailler pour le compte d'autrui. En même temps, l'extension de l'idéal d'égalité aboutira à la fin de la division entre les entrepreneurs et les travailleurs, de telle façon que les ouvriers pourront travailler sans subordination<sup>31</sup>.
- 30 Tout au long de ce changement-là, qui arrivera tôt ou tard selon Mill, le principe d'association triomphera, non seulement chez les ouvriers, mais aussi en donnant naissance à des associations d'ouvriers et de capitalistes. Dans la conception progressiste de Mill, ce mode d'association serait la première étape, qui aboutirait à la propriété commune du capital. Cela permettrait des formes d'association, où tous participent aux bénéfices et à la direction de l'entreprise<sup>32</sup>. C'est pourquoi Mill valorise les coopératives déjà existantes comme de « nobles essais » qui permettent d'abriter des « grandes espérances sur l'avenir de l'humanité »<sup>33</sup> :

Eventually, and in perhaps a less remote future than may be supposed, we may, through the cooperative principle, see our way to a change in society, which would combine the freedom and the independence of the individual, with the moral, intellectual, and economical advantages of aggregate production; and which, without violence or spoliation, or even any sudden disturbance of existing habits and expectations, would realize, at least in the industrial department, the best aspirations of the democratic spirit, by putting an end to the division of society into the industrious and the idle, and effacing all social distinctions but those fairly earned by personal services and exertions. Associations like those which we have described, by the very process of their success can be either deserved or attained (...) As this change proceeded, owners of capital would gradually find it to their advantage, instead of maintaining the struggle of the old system with the work-people of only the worst description, to lend their capital to the associations. (...). In

this or some such mode, the existing accumulations of capital might honestly, and by a kind of *spontaneous process*, become in the end the joint property of all who participate in their productive employment: a transformation which, thus effected (and assuming of course that both sexes participate equally in the rights and in the government of the association) would be the nearest approach to social justice, and the most beneficial ordering of industrial affairs for the universal good, which it is possible at present to foresee<sup>34</sup>.

- 31 Ce qui est important pour lui, c'est que les coopératives industrielles (si chères au socialisme saint-simonien, qui les encourage comme des formes d'organisation humaine face à l'État), ne conduisent pas seulement à l'augmentation de la productivité, mais qu'elles arrivent également à rehausser la dignité du travail, la sécurité et l'indépendance des travailleurs ; et surtout, que les coopératives servent à atténuer le conflit entre le capital et le travail, étant donné que, grâce à elles, on poursuit le bien commun :

It is scarcely possible to rate too highly this material benefit, which yet is as nothing compared with the moral revolution in society that would accompany it: the healing of the standing feud between capital and labour; the transformation of human life, from a conflict of classes struggling for opposite interests, to a friendly rivalry in the pursuit of a good common to all; the elevation of the dignity of labour; a new sense of security and independence in the labouring class; and the conversion of each human being's daily occupation into a school of the social sympathies and the practical intelligence<sup>35</sup>.

- 32 Il est clair que Mill se révèle confiant en la marche des événements, déterminée par des lois scientifiques qu'on ne peut pas modifier par le biais de l'action révolutionnaire. Mais sa préférence pour l'harmonie sociale ne l'empêche pas de défendre les associations d'ouvriers (« d'une nature semblable aux syndicats »), conçues pour faire valoir leur intérêt face aux capitalistes (par exemple, l'augmentation des salaires ou la réduction du temps de travail) ; et il n'est pas non plus contre l'action collective de la grève. Voici un Mill apparemment plus socialiste qui s'oppose aux lois dictées contre les associations d'ouvriers car elles montrent « l'inférieur » esprit du propriétaire d'esclaves, quand il n'est plus possible de retenir les classes travailleuses dans l'esclavage le plus clairement affiché<sup>36</sup>. Alors, Mill ne se contente pas de défendre les associations pour améliorer la production. Il revendique leur existence pour la défense des intérêts des travailleurs. Cela justifie non seulement l'utilité des syndicats et des périodes de conflit, mais aussi des partis ouvriers :

It is a great error to condemn, per se and absolutely, either trades unions or the collective action of strikes. Even assuming that a strike must inevitably fail whenever it attempts to raise wages above that market rate which is fixed by the demand and supply; demand and supply are not physical agencies, which thrust a given amount of wages into a labourer's hand without the participation of his own will and actions (...) Still more might poor labourers who have to do with rich employers, remain long without the amount of wages which the demand for their labour would justify, unless, in vernacular phrase, they stood out for it: and how can they stand out for terms without organized concert? What chance would any labourer have, who struck singly for an advance of wages? How could he even know whether the state of market admitted of a rise, except by consultation with his fellows, naturally leading to concerted action? I do not hesitate to say that association of labourers, of a nature similar to trades unions, far from being a hindrance to a free market for labour, are the necessary instrumentality of that free market; the indispensable means of enabling sellers of labour to take due care of their own interests under a system of competition<sup>37</sup>.

.0 l v étabrh dh 'v ét'sbsneh itosv'h oJhf Is''

- 33 La conception de l'être humain comme individu qui fait un calcul rationnel d'intérêts, et de l'éducation permettant d'optimiser le développement d'une telle nature humaine, rationnelle et calculatrice, sont des postulats typiques des Lumières européennes du XVIII<sup>ème</sup> siècle et de la philosophie utilitariste et radicale de Bentham et de James Mill (le père de John Stuart). Le libéralisme politique et l'économie classique sont aussi confiants dans le pouvoir de la raison. Pour ces auteurs, la raison pouvait résoudre n'importe quel problème, qu'il soit théorique ou pratique, comme par exemple, les problèmes politiques, juridiques ou économiques. La volonté d'imbriquer la réalité dans le projet de la raison explique l'aspect réformiste de ces théories.



- 34 Cette conception du pouvoir de la raison humaine et de ses possibilités d'intervention dans le devenir de l'histoire humaine change au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. On est devant une théorie sociale qui donne un pouvoir supérieur à l'organisation humaine et aux lois qui déterminent son fonctionnement. Un tel changement fait perdre confiance dans le réformisme car on accepte qu'il y ait des forces auxquelles l'individu et la politique ne peuvent résister. La contradiction entre l'individu et l'État devient aussi superflue, tout comme que les discussions sur leurs luttes. À l'avenir, l'entité théorique la plus importante n'est plus l'individu mais les diverses communautés dans lesquelles les êtres humains s'organisent. Dès que John Stuart Mill accepte la nouvelle tendance, il se sépare de son maître Bentham. Même si Stuart Mill ne renie pas l'individualisme ni le nominalisme rationaliste, il y aura d'importantes différences entre eux quant à la portée de la politique, autrement dit, des mesures pratiques grâce auxquelles tous deux voulaient compléter l'économie politique d'Adam Smith.
- 35 L'élan pratique de Mill prouve son désir d'être en phase avec la pensée sociale de son temps, c'est-à-dire, la « philosophie sociale » de Comte. On peut le constater quand Mill ajoute à ses *Principes d'Economie Politique* les mots avec quelques applications à la « philosophie sociale »<sup>38</sup>. Mais ce compromis éloigne l'économie politique de Mill du réformisme politique de Bentham, tant et si bien que l'économie politique de Mill n'est pas seulement un guide pour les gouvernements, mais elle a aussi la vocation de s'insérer dans une conception plus large et objective de la société (celle de la philosophie sociale de Comte), dont il cherche à trouver les lois qui régissent le fonctionnement et le développement. Ces lois dépassent les travaux de la politique et la raison humaine (et donc, de l'économie politique), car elles imposent leur portée et leurs limites. Mill le reconnaît ainsi lorsqu'il parle des *Principes* dans le chapitre VII de son *Autobiographie* :
- It was, from the first, continually cited and referred to as an authority, because it was not a book merely of abstract science, but also of application, and treated Political Economy not as a thing by itself, but as a fragment of a greater whole; a branch of Social Philosophy, so interlinked with all the other branches, that its conclusions, even in its own peculiar province, are only true conditionally, subject to interference and counteraction from causes not directly within its scope: while to the character of a practical guide it has no pretension, apart from other classes of considerations<sup>39</sup>.
- 36 Mill arrive au déterminisme qui est, d'après son *Autobiographie*, « la moitié de la vérité » qu'il faut ajouter à « l'autre moitié » que les réformistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle avaient découverte<sup>40</sup>, c'est-à-dire un grand projet de changement de la réalité par le biais d'une politique rationnelle. Mais d'après John Dewey, il semble que les lois de la science sociale qui dirigent le progrès soient chez Mill plus importantes que les lois humaines qui régulent les sociétés<sup>41</sup>.
- 37 Voici une différence très importante entre l'économie politique de Mill et celle de Bentham, ou de Smith – qui ne devrait pas être vu comme le grand défenseur de la non-intervention de l'État. Ce dernier acceptait de limiter cette intervention afin d'éviter son interférence dans le fonctionnement dit naturel du principe de libre concurrence ou de la main invisible, mais la limitation ne concernait pas toute la politique. Smith continue de défendre l'intervention de l'Etat dans d'autres domaines de l'économie, tels que le commerce maritime ou l'usure. Il ne faut pas oublier que l'économie de Smith était une économie « politique », en dépit de sa revendication de la main invisible ou du principe de concurrence, dont Mill souligne mieux les limites. D'après W. Stark, Jeremy Bentham semblait plus libéral que Smith, au moins par rapport aux lois contre l'usure, parce que Bentham les rejetait<sup>42</sup>. Et même Mill les considérait comme une interférence injustifiée de l'État dans un contrat privé<sup>43</sup>.
- 38 Mais il existe une autre grande différence entre la politique sociale de Mill et celle de Bentham : c'est que la volonté réformatrice de Mill est plus limitée que celle de Bentham. L'objectif du programme de Bentham, c'est la réforme de l'individu et elle justifie la soumission de

l'individu à l'intérêt général. Pourtant, Mill montre plus de respect envers l'individu ; on pourrait dire que Mill est plus libéral que Bentham<sup>44</sup>.

- 39 Il y a quelques raisons d'affirmer cela. Tout d'abord, les propositions de Bentham sur le progrès des conditions de vie des classes ouvrières avaient été dessinées pour le développement de l'utilité générale (encore qu'elles n'eussent pas triomphé de son vivant, d'après Dewey, car on appliquait les mesures inspirées par l'idéologie piétiste, conservatrice et romantique des « tories »<sup>45</sup>). De prime abord, Bentham semble être plus à l'aise que ses commentateurs dans l'ébauche d'une politique sociale guidée par l'intérêt général, parce qu'il n'oublie pas que la seule entité « réelle » est l'individu, et que l'intérêt de la communauté n'est que la somme des intérêts individuels, comme il nous le rappelle dans son texte *The Philosophy of the Economic Science*<sup>46</sup>. Mais l'individualisme de Bentham est une exigence de ses principes méthodologiques, c'est-à-dire du nominalisme de la philosophie radicale anglaise<sup>47</sup>, qui considère l'individu comme la seule réalité sensible, tandis que la notion de société est une fiction de portée explicative, pas une entité réelle et distincte des individus qui la forment. L'individualisme de Bentham est plus méthodologique que moral, et alors on le voit s'effacer quand Bentham propose certaines mesures de politique sociale, comme la réclusion des individus en situation précaire – alcooliques ou orphelins –, dans des établissements éducatifs comme par exemple les Maisons de Travail (« Industry Houses ») ; ce qui montre l'ambivalence de son individualisme. Son intention n'est pas de moraliser mais, comme dirait Michael Quinn, de « forcer » les plus pauvres à être « rationnels et sages »<sup>48</sup>.
- 40 Mill défend, en revanche, un respect plus scrupuleux à l'égard de l'individu, car son individualisme n'est pas seulement épistémologique mais également moral. Par ailleurs, Mill se méfie du pouvoir des réformes pour changer la marche du progrès, puisqu'elle est, selon lui, soumise à des lois scientifiques, même si les réformes peuvent l'accélérer. Pour Mill,

(...) the sole end for which mankind are warranted, individually or collectively, in interfering with the liberty of action of any of their number, is self-protection (...). [A man] cannot be rightfully be compelled to do or forbear because it will be better for him to do so, because it will make him happier because, in the opinions of others to do so would be wise, or even right<sup>49</sup>.

- 41 Ainsi, Mill semble moins paternaliste que Bentham<sup>50</sup>. John Stuart Mill avait accepté que la règle générale était l'application du principe du laisser-faire (« every departure from it, unless required by some great good, is a certain evil ») et le principe selon lequel chacun prend soin des affaires de la vie courante et qu'on devrait condamner toute intervention du gouvernement qui va à l'encontre dudit principe<sup>51</sup>.
- 42 Cependant, Mill acceptait des exceptions à ces principes-là, par exemple, quand on parle d'enfants, de déments ou d'animaux<sup>52</sup> ou quand les faits empiriques préconisent des restrictions à la liberté afin que les lois de bienfaisance aient du succès, comme la loi d'Elizabeth I qui permettait à l'État de donner du travail et un salaire aux indigents<sup>53</sup>. Mill admettait donc que la société puisse interférer dans la liberté de certains individus, fût-ce pour la protéger. On y retrouve le même objectif que chez Bentham. Pourtant, l'opinion de Mill sur la portée limitée des mesures politiques aboutit à l'absence d'un plan d'action pour l'État, qui, selon Mill, aurait une influence négligeable par rapport au principe économique du laisser-faire. En outre, Mill cherche aussi à améliorer la démocratie par le biais de l'accroissement de la liberté et de la responsabilité privée et publique des individus – comme on peut le lire dans *Sur la liberté* –, aussi bien des travailleurs que des nécessiteux :

The poor have come out of leading-strings, and cannot any longer be governed or treated like children. To their own qualities must now be commended the care of their destiny. Modern nations will have to learn the lesson that the well-being of a people must exist by means of the justice and self-government (...). Whatever advice, exhortation, or guidance is held out to the labouring classes, must henceforth be tendered to them as equals, and accepted by them with their eyes open. The prospect of the future depends on the degree in which they can be made rational beings<sup>54</sup>.

43 En effet, les fonctions que Mill attribue à l'État sont exprimées d'une façon très générale, au nom du laisser-faire et de la liberté de l'individu. Il conseille de ne pas ajouter d'autres fonctions puisqu'on risque d'augmenter, d'une manière autoritaire, la force du gouvernement<sup>55</sup>. Malgré l'organicisme de la sociologie pour lequel Mill avait opté, le dernier principe de sa théorie sur le rôle de l'État continue de relever du libéralisme et de l'économie classiques<sup>56</sup>. On peut tester tous ces aspects quand Mill parle de la responsabilité des individus dans l'amélioration de leurs conditions de vie ; et il faut tenir compte de l'opinion de Mill à propos des domaines où l'État ne devrait pas interférer.

D0 lhi vobheai dh 'v ét'sbsneh itosv'hcoJhf Is''cz 'Nsudsmsde 'v  
'sjah otuo eaahuoh hb 'N,bvb0

44 Dans l'esquisse de la politique sociale que John Stuart Mill fait dans ses *Principes d'Économie Politique*, et pour les raisons déjà citées, l'individu devient plus important que l'État. Qu'il agisse de façon responsable est aussi une manifestation de progrès : d'après Mill, il est nécessaire que les individus se comportent selon les intérêts collectifs, sans tenir compte de l'activité du gouvernement, et afin d'éviter l'extension de l'intervention du gouvernement au-delà du strict nécessaire. Alors, Mill pense à la responsabilité individuelle de chaque travailleur quand il propose des mesures pour améliorer l'avenir de la classe ouvrière.

45 Tout d'abord, ces idées sont en rapport avec le but d'optimisation de la démocratie que Mill poursuivait, ce qui exige la participation des individus dans l'activité politique, comme un complément incontournable à leur éducation<sup>57</sup>. Pour Mill :

A democratic constitution, not supported by democratic institutions in detail, but confined to the central government, not only is not political freedom, but often creates a spirit precisely the reverse<sup>58</sup>.

46 Mill cherche à ce que l'individu s'occupe des affaires publiques, sans attendre que le gouvernement le fasse :

A people among whom there is no habit of spontaneous action for a collective interest – who look habitually to their government to command or prompt them in all the matters of joint concern – who expect to have everything done for them, except what can be made an affair of mere habit and routine – have their faculties only half developed; their education is defective in one of its most important branches (...). There cannot be a combination of circumstances more dangerous to human welfare, than that in which intelligence and talent are maintained at a high standard within a governing corporation, but starved and discouraged outside the pale. Such a system, more completely than any other, embodies the idea of despotism. (...). The only security against political slavery, is the check maintained over governors, by the diffusion of intelligence, activity, and public spirit among the governed<sup>59</sup>.

47 En outre, Mill fait appel, encore une fois, à la responsabilité des travailleurs, qu'il considère comme la condition indispensable au succès des mesures destinées à faire disparaître leur situation précaire. Aux côtés de la nécessité ou, du moins, de « la prudence pour ne pas se tromper » de donner le « droit » de rassemblement pour revendiquer des améliorations salariales<sup>60</sup>, il y a aussi l'obligation de soigner les conditions de l'offre du travail. Et pour atteindre ce but-ci, Mill va défendre le contrôle de la natalité de façon véhémement. Le texte de Malthus sur l'accroissement de la population inspire à Mill l'une de ses plus importantes mesures de politique sociale, aux côtés de l'éducation, car leur succès dépendra, selon Mill, de ce contrôle-là. Mill croit que la pauvreté est une conséquence de l'excès de natalité, encouragée par la religion et les gouvernements, chez les plus pauvres et les ouvriers. Mais il fallait éviter le renouvellement constant de la force de travail en dépit des mauvaises conditions de vie, car cela conduisait à une offre illimitée de travail, menant le capitaliste à ne pas avoir à se soucier des conditions de vie des ouvriers<sup>61</sup>. En revanche, les contrôles de natalité rendent les travailleurs conscients et responsables de leur destin. Et si l'on permettait à la femme d'accéder à toutes

les occupations, plutôt que de réduire son rôle à celui de mère et d'épouse, cela contribuerait au contrôle de la natalité<sup>62</sup> qui ne devrait plus relever de la seule responsabilité de l'État, mais aussi des ouvriers persuadés de la nécessité d'un tel contrôle.

- 48 Mais, qu'est-ce qui reste à la « politique sociale » (si l'on entend par là les mesures que l'État doit développer) ? Il faut rappeler que Mill avait reconnu qu'au minimum, la distribution pouvait être régie par les lois humaines. L'individu et sa liberté, et la production et le progrès – chacun régi par ses propres lois scientifiques – sont les pôles de l'œuvre de Mill. Or, Mill considère que les responsables de la pauvreté ne sont pas l'individu ou le hasard et qu'on a besoin des lois humaines, créées par les gouvernements, pour résoudre ces situations :

Under this proviso, it may be regarded as irrevocably established, that the fate of no member of the community needs be abandoned to chance; that society can and therefore ought to insure every individual belonging to it against the extreme of want; that the condition even of those who are unable to find their own support, needs not be one of physical suffering, or the dread of it, but only of restricted indulgence and enforced rigidity of discipline<sup>63</sup>.

- 49 Quant à l'amélioration des conditions des travailleurs, Mill ne cache pas que le contrôle de la natalité ne peut pas fonctionner tout seul, mais qu'il faut éduquer les individus :

For the purpose therefore of altering the habits of the labouring people, there is need of a twofold action, directed simultaneously upon their intelligence and their poverty. An effective national education of the children of the labouring class is the first thing needful: and, coincidentally with this, a system of measures which shall (as the Revolution did in France) extinguish extreme poverty for one whole generation<sup>64</sup>.

- 50 Parmi les autres mesures préconisées par Mill, deux se distinguent : attirer les jeunes dans des colonies et créer de petites propriétés à partir de terres communales<sup>65</sup>. En proposant ces mesures (qui sont très discutables, car la première souligne les bontés du colonialisme, tandis que la seconde avait un caractère provisoire, comme Mill lui-même l'avait reconnu), Mill s'éloigne des partisans du « laisser-faire » après avoir marqué ses différences avec les opinions plus paternalistes :

(...) When those who have been called the *laissez-faire* school have attempted any definite limitation of the province of government, they have usually restricted it to the protection of person and property against force and fraud; a definition to which neither they nor any one else can deliberately adhere, since it excludes, as has been shown in a preceding chapter, some of the most indispensable and unanimously recognised of duties of government.<sup>66</sup>

- 51 Face à l'école du « laisser-faire », Mill distingue deux types de fonctions pour les gouvernements : celles qui sont nécessaires et celles qui sont facultatives, de sorte que les premières sont les seules qui soient à la charge des gouvernements. C'est le cas de la protection contre la force et la fraude, l'élaboration des lois de succession et celles qui donnent des conséquences juridiques à certains faits ; les politiques sur contrats ; la nomination des tribunaux criminels et civils, l'emploi de policiers et de soldats ; la protection des enfants, des fous et des imbéciles (sic) ; la fabrication de la monnaie, la prescription de mesures et de poids ou encore l'entretien de rues, ponts et cartes<sup>67</sup>.
- 52 Cependant, Mill est particulièrement attentif au rôle de l'État dans l'éducation des individus, où la fonction de l'État n'est que de garantir l'éducation gratuite des travailleurs et de leurs enfants, pas d'éduquer :

Education, therefore, is one of those things which it is admissible in principle that a government should provide for the people. The case is one to which the reasons of the non-interference principle do not necessarily or universally extend. // With regard to elementary education, the exception to ordinary rules may, I conceived justifiably be carried still further (...). It is therefore an allowance exercise of the powers of government, to impose on parents the legal obligation of giving elementary instruction to children. This however, cannot fairly be done, without taking measures to insure that such instruction shall be always accessible to them, either gratuitously or at a trifling expense. // (...) One thing must be strenuously insisted on; that the government must claim no monopoly for its education, either in the lower or in the higher branches (...) It would be

justified in requiring from all the people that they shall possess instruction in certain things, but not in prescribing to them how or from whom they shall obtain it<sup>68</sup>.

- 53 Il ne relève pas non plus des fonctions de l'État d'embaucher des travailleurs, même en utilisant les fonds des impôts, car cela entraînerait l'abandon des contrôles de natalité. On perdrait en outre l'efficacité dans le travail, parce que l'on ne craindrait plus d'être renvoyé. Face aux défenseurs du droit au travail, Mill arbore la responsabilité du travailleur comme individu qui est instruit pour devenir citoyen :

Every one has a right to live. We will suppose this is granted. But no one has a right to bring creatures into life, to be supported by other people. Whoever means to stand upon the first of these rights must renounce all pretension to the last (...). // It would be possible for the state to guarantee employment at ample wages to all who are born. But if it does this, it is bound in self-protection, and for the sake of every purpose for which government exists, to provide that no person shall be born without its consent (...). // To give profusely to the people, whether under the name of charity or of employment, without placing them under such influences that prudential motives shall act powerfully upon them, is to lavish the means of benefiting mankind, without attaining the object<sup>69</sup>.

- 54 La sociologie progressiste de Mill, mais surtout sa formation économique classique délimitent un espace réduit pour l'action d'un possible État Social, et expliquent pourquoi Mill affirme aussi qu'établir les salaires n'est pas non plus une fonction de l'État mais de la concurrence :

The capitalist can do nothing without labourers, nor the labourers without capital. If the labourers compete for employment, the capitalists on their part compete for labour, to the full extent of the circulating capital of the country. Competition is often spoken of as if it were necessarily a cause of misery and degradation to the labouring class; as if high wages were not precisely as much a product of competition as low wages<sup>70</sup>.

- 55 De plus :

Wages, like other things, may be regulated either by competition or by custom. In this country there are few kinds of labour of which the remuneration would not be lower than it is, if the employer took the full advantage of competition. Competition, however, must be regarded, in the present state of society, as the principal regulator of wages, and custom or individual character only as a modifying circumstance, and that in a comparatively slight degree<sup>71</sup>.

- 56 La seule façon d'améliorer le salaire d'un travailleur n'est pas la fixation d'un minimum légal, mais implique d'infléchir le rapport de force en sa faveur, c'est-à-dire de réduire l'offre de travail par rapport à la demande. C'est pourquoi on a besoin du contrôle de la natalité, où la loi peut être très utile<sup>72</sup>. Pour améliorer les salaires, il vaudrait mieux laisser agir le principe de concurrence plutôt que d'utiliser soit le système du contrat collectif, soit un minimum légal car si la loi augmentait les salaires, beaucoup de travailleurs se retrouveraient au chômage, ce qui obligerait à mettre en place des politiques d'emploi. Mill les accepte néanmoins si elles sont limitées à la génération actuelle de travailleurs, et si les contrôles de natalité ne sont pas oubliés<sup>73</sup>.

- 57 Aux côtés de la responsabilité individuelle, le principe de concurrence règne sur les sujets où l'État doit s'effacer ou céder une partie de l'initiative. Ainsi, la concurrence guide la conception des impôts chez Mill, même s'ils sont l'un des outils des politiques sociales de redistribution pour garantir l'égalité, et si leur développement est une importante fonction de l'État. Mais dans sa conception des impôts, on peut voir la prudence du libéralisme et la confiance que le réformisme du XVIII<sup>ème</sup> siècle avait montré à leur égard. Ainsi, Mill dit, en suivant Smith, que les impôts doivent avoir quatre qualités : la proportionnalité, la stabilité, le recouvrement en temps et forme convenables pour le contribuable, et que ce qui se recouvre soit le plus faible possible<sup>74</sup>. En outre, et afin de garantir l'égalité des impôts, Mill était, comme Bentham, partisan des impôts proportionnels, appliqués à l'excédent d'un minimum suffisant pour subvenir aux besoins quotidiens, plutôt que des impôts progressifs. Il fait une exception pour les héritages et legs, vis-à-vis desquels Mill (contre les propriétés acquises sans travailler) pensait que c'était « juste et convenable ». Dans le reste des cas, les impôts progressifs ne se justifient pas parce que, selon

Mill, ce serait grever l'activité et l'économie mêmes, puisqu'ainsi, on punit ceux qui épargnent et travaillent plus. Mill croyait que, par le biais de ce système d'impôts, on arriverait à garantir l'égalité des chances d'une façon impartiale, c'est-à-dire visant à « permettre à tous de commencer dans les mêmes conditions et sans accrocher un poids à ceux qui sont les plus rapides pour réduire leur écart avec les plus lents »<sup>75</sup>.

- 58 En résumé, la législation de l'État, qui peut altérer le système actuel de distribution, injuste et inégal, avec une portée très limitée par rapport aux lois du progrès, ne peut pas non plus être un obstacle pour la loi scientifique de la concurrence, qui est la loi de la production économique<sup>76</sup>. Pourtant, Mill ne donne pas une force illimitée au principe de libre concurrence pour régler les activités économiques, (« en réalité », dit Mill, « ce n'est que depuis une époque relativement récente que la concurrence est devenue un principe important pour réguler les contrats »). Mill percevait que, comme le montre la réalité, on suit plutôt la coutume, pour la commodité des individus, qui ne sont pas trop « énergiques dans la poursuite du profit »<sup>77</sup>.

Ituo'eistu

- 59 Bertrand Russell disait que l'économie politique de John Stuart Mill n'avait rien apporté à celle des économistes classiques<sup>78</sup>. Avant lui, Karl Marx avait écrit ironiquement dans *Le Capital* que Mill et les lecteurs qui le considéraient comme un Adam Smith étaient également naïfs<sup>79</sup>. Cependant, il y a une part originale importante dans son économie politique. C'est quand elle devient une *politique sociale* et s'éloigne de la simple exposition des lois économiques que Mill aboutit à une lecture du libéralisme qui le rend plus social, plus engagé avec la pratique, plus convaincu du besoin d'aider au développement du progrès et de la démocratie. Quelques problèmes que l'humanité avait subis au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle ne pouvaient pas attendre d'être résolus par les lois de l'évolution ou les lois de l'économie, parce qu'ils restaient entiers ou s'aggravaient.
- 60 Mill ne se contenta pas d'observer la souffrance des gens en vérifiant les étapes du progrès humain ou les lois de l'offre et la demande. Au contraire, Mill tient un discours propre et contribue à une tâche, celle de la politique, qu'il admet difficile pour l'être humain. Certes, c'est une tâche qui implique des dangers pour sa liberté mais malgré ces difficultés, c'est une elle doit permettre de résoudre des problèmes de la classe ouvrière et des autres classes encore plus pauvres, dont la solution ne peut pas attendre le progrès.

---

### **Bibliographie**

Abellán, Joaquín (1990), "Estudio preliminar", en Berstein, Eduard, *Socialismo democrático*, Madrid: Tecnos.

Aristóteles (1970), *Ética a Nicómaco*, Madrid: Instituto de Estudios Políticos.

Ashley, W. J., (1996) "Introducción" à Mill, J. S., *Principios de Economía Política con algunas de sus aplicaciones a la filosofía social*, troisième réimpression, México: Fondo de Cultura Económica (première édition espagnole en 1943; l'édition anglaise d'Ashley, en 1909)

Bentham, Jeremy (1843), "Introduction", en *A Manual of Political Economy: now first edited from the Mss. Of Jeremy Bentham*, en *The Works of Jeremy Bentham*, volume 3, publié sur le superintendence de John Bowring, Edimburgh: William Tait.

Bentham, Jeremy, (1952), *The Philosophy of Economic Science*, en *Jeremy Bentham's Economic Writings*, vol. I, édité par W. Stark, New York: Burt Franklin

Debarida, François, (1979), "El socialismo en Gran Bretaña de 1875 a 1914", en *Historia del socialismo*, volume 2, chapitre IX, Madrid : Destino.

De Miguel, Ana (1994), "Autonomía y conducta desviada : el problema del paternalismo en la obra de John Stuart Mill", *Telos (Revista Iberoamericana de Estudios Utilitaristas)*, volume III, N° 2, Décembre, p. 59-70.

- Dewey, John (1996), "Liberalismo y acción social" (1935), en *Liberalismo y acción social y otros ensayos*, Valencia : ediciones Alfons el Magnánim.
- Fernández Vega, Jesús (1994), "Las <<ciencias normativas>> y la <<ciencia del derecho>>", *El Basilisco*, número 16, p. 3-18
- Marx, Karl (1975), *El Capital. Crítica a la economía política*, I (1867), Siglo XXI, Madrid
- Mill, John Stuart (1989), *Autobiography* (1873), édition et introduction de J. M. Robson, Londres : Penguin
- Mill, John Stuart (2001), *On Liberty* (1859), en *Collected Works. Essays on Politics and Society*, volume XVIII, édité par J. M. Robson, avec l'introduction d' Alexander Brady, première édition en 1977, Londres : Routledge/University Toronto Press.
- Mill, John Stuart (2002), *Auguste Comte and Positivism* (1865), en *Collected Works. Essays on Ethics, Religion and Society*, volume X, publié par J.M. Robson, avec l'introduction de F. E. L. Priestly, première édition en 1969, Londres : University of Toronto Press/Routledge & Kegan Paul.
- Mill, John Stuart (2004a), *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy* (1848), *books I, II*, en *Collected Works*, volume II, publié par J. M. Robson, avec l'introduction de V. W. Bladen, première édition en 1965, Londres: University of Toronto Press/Routledge.
- Mill, John Stuart (2004b), *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy* (1848), *books III, IV, V, Appendices*, en *Collected Works*, volume III, textual editor J. M. Robson, Introduction de V. W. Bladen, première édition, 1965, Londres : University of Toronto Press/Routledge.
- Negro Pavón, Dalmacio (1975). *Liberalismo y socialismo. La encrucijada intelectual de John Stuart Mill*, Madrid : IEP.
- Negro Pavón, Dalmacio (1979), "Introducción" à Mill, John Stuart, *Capítulos sobre socialismo y otros escritos*, introduction, traduction et notes de Dalmacio Negro Pavón, Madrid : ediciones Aguilar.
- Platón (1955), *El político*, Madrid : Instituto de Estudios Políticos.
- Quinn, M (1994), "On the relief of Indigence : An exercise in Applied Philosophy", *Utilitas*, volume 6, numéro 1, Mai, p. 81 et suiv.
- Ruiz Resa, J. D. (2005), « John Stuart Mill y el socialismo », *Telos, Revista Hispanoamericana de Estudios Utilitaristas*, XIV, número 1, p. 181-210.
- Russell, Bertrand (1960), *Retratos de memoria y otros escritos* (1956), Madrid : Aguilar.
- Schumpeter, Joseph A. (1982), *Historia del análisis económico*, (1954), Barcelona : Ariel.
- Stark, W, "Prólogo" à Bentham, Jeremy, *Escritos económicos* (1965), édition critique de W. Stark, Mexico : FCE (la première édition en anglais, en 1952-1954).
- Trincado, Estrella (2008). "La actualidad de la economía política de John Stuart Mill: una encrucijada entre clásicos y neoclásicos", en Ruiz Resa, Josefa Dolores (ed.), *John Stuart Mill y la democracia del siglo XXI*, Madrid : Dykinson, p. 247-294.
- Vega, Jesús (1999), "Sobre la idea de "ciencia jurídica" y su dialéctica", *El Basilisco*, número 26, p. 3-14.

---

## Notes

1 (Mill, J. S., 2004a), volume II, p.XCIII.

2 (Negro Pavón, D., 1979), p.XXXIX.

3 Russell (Russell, Bertrand, 1960, p.118), disait que Mill avait hérité de la méfiance typique de l'École de Manchester envers l'État, un Etat identifié à l'aristocratie féodale qui perdurait en Angleterre, puisque cette aristocratie imposait les décisions politiques et les lois. Par ailleurs, il y a différents types d'État Social : le conservateur, le « Welfare State », le social-démocrate ou même le totalitaire (socialiste ou fasciste). Pourtant, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, tout État Social était considéré comme un État socialiste, ce qui effaçait les différences idéologiques parmi les types possibles d'État social, c'est-à-dire, un État qui peut intervenir dans l'économie et la société mais au nom de principes très différents.

- On peut dire que Mill a influencé le Welfare State mais aussi l'État social de type social-démocrate que Berstein proposait. Voir sur ce dernier point Schumpeter, J. (1982), III, 5, p.595 ; Abellán, J. (1990), p.X
- 4 (Mill, John Stuart, 2002), volume I, p.351, 326 et 327.
  - 5 Debarida, F. (1979), Schumpeter, J. (1982), III, 3, p.515, n.104 et p.595 ; Abellán, J. (1990), p.X ; Negro Pavón, D. (1979), p.X et XI.
  - 6 (Bentham, Jeremy, 1843) «Introduction » to *A Manual of Political Economy*.
  - 7 (Platon, 1955), 258e et 260b-c; (Aristote, 1970), livre VI, 1138a-1140a
  - 8 (Fernández Vega, J., 1994; Vega, J., 1999).
  - 9 (Mill, J.S., 2004a), livre II, chapitre I, paragraphe 1, p.199 et 200.
  - 10 Mill, J.S., 1989), p.225.
  - 11 Ce sont les éléments contraires qui cohabitent dans l'œuvre de Mill (Negro Pavón, 1975), p.65 et suivantes.
  - 12 (Mill, J. S, 2004a), "Preface to all editions to Principles of Political Economy", p.XCII.
  - 13 (Mill, J. S., 2002), p.305.
  - 14 (Stark, W, 1965), p.XXII.
  - 15 (Mill, J. S, 2004a), preface to all editions, p.XCII.
  - 16 (Dewey, 1996), p.73-75
  - 17 (Schumpeter, 1982), partie III, chapitre 3, p.515 et chapitre 5, p.595.
  - 18 (Negro Pavón, D., 1975); (Trincado, E., 2008), p.247-294; (Ruiz Resa, J. D, 2005).
  - 19 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre I, paragraphe 1, p.801.
  - 20 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre I, paragraphe 1, p.200 ; paragraphe 2, page 201 ; paragraphe 3, p.207, 208 et suivantes.
  - 21 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre I, paragraphe 2, p.201-203, paragraphe 3, p.203-207 ; paragraphe 4, p.210-214.
  - 22 (Mill, J. S. 2004 a), livre II, chapitre I, paragraphe 3, p.208.
  - 23 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre I, paragraphe 4, p.214.
  - 24 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 5, p.226 et 227.
  - 25 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 6, p.230 et 231.
  - 26 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 4, p.223-226.
  - 27 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 3, p.218-223.
  - 28 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 3, p.222-223.
  - 29 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 1, p.216.
  - 30 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre II, paragraphe 1, p.215-217.
  - 31 (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 4, p.766-769.
  - 32 (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 6, p.775-794. Mill fait preuve de prudence quant au moment approprié pour généraliser les grèves des travailleurs, en soulignant le caractère progressif de tout processus, quand il écrit (p.792 et 793): "Under the most favourable supposition, it will be desirable, and perhaps for a considerable length of time, that individual capitalists, associating their work-people in the profits, should coexist with even those co-operative societies which are faithful to the co-operative principle. Unity of authority makes many things possible, which could not or would not be under-taken subject to the chance of divided councils or changes in the management. A private capitalist, exempt from the control of a body, if he is a person of capacity, is considerably more likely than almost any association to run judicious risks, and originate costly improvements".
  - 33 (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 6, p.790-792.
  - 34 (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 6, p.793 et 794.
  - 35 (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 6, p.792.
  - 36 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre X, paragraphe 5, p.929.
  - 37 (Mill, J.S., 2004b), livre V, chapitre X, paragraphe 5, p.931 et 932.
  - 38 (Ashley, W. J., 1996), p.17 (les guillemets sont à moi).
  - 39 (Mill, J. S., 1989), p.225.



- 40 (Mill, 1989), chapitre VII, "General view of the remainder of my life".
- 41 (Dewey, J., 1996), p.83 y 84.
- 42 (Stark, W, 1965), p.XXIII.
- 43 (Mill., J. S., 2004b), livre V, chapitre 1, p.799- 804.
- 44 W. Stark (Stark, 1965, pages XXVI, XXIX, XXX), a souligné des similarités entre les thèses de politique économique de Bentham et le keynésianisme. Les mesures que Bentham propose sont les assurances de l'État pour les pauvres et, en général, il préfère l'action de l'État à la pitié privée. Il défend même le financement public de ces mesures, par sécurité publique et comme exigence d'humanité qui ressort du principe de sympathie. Mais elles ne consistent pas en la reconnaissance d'un droit naturel pour ses bénéficiaires. On peut trouver une étude des mesures sociales de Bentham chez Michael Quinn (Quinn, M, 1994).
- 45 (Dewey, J., 1996), p.65 et suivantes.
- 46 (Bentham, J, 1952) .
- 47 (Negro Pavón, D., 1975), p.30 et suivantes.
- 48 (Quinn, M, 1994), p.94
- 49 (Mill., J. S., 2001), p.223 et 224.
- 50 Au sujet du paternalisme chez Mill, suivons l'opinion d'Ana De Miguel (De Miguel, A, 1994, p.59-70). Elle n'est pas d'accord avec ceux qui affirment que Mill était paternaliste, et pour éclairer son point de vue, elle analyse les passages sujets à polémique : par exemple, là où Mill refuse d'accepter les contrats d'esclavage ou là où on considère qu'un fonctionnaire peut empêcher que quelqu'un passe sur un pont mal fixé, deux passages extraits de *Sur la liberté*. Elle nous rappelle aussi que Mill était contre d'autres obligations imposées par l'État, comme par exemple, les examens médicaux que les prostituées devaient se faire pour savoir si elles souffraient de maladies sexuellement transmissibles, même si cela pouvait éviter la propagation de ces maladies.
- 51 « This maxim holds true throughout the greatest part of the business of life, and wherever it is true we ought to condemn every kind of government intervention that conflicts with it » (Mill, J. S., 2004b), livre V chapitre XI, paragraphes 7 et 6, p.945 et 942.
- 52 (Mill. J. S., 2004b), livre 5, chapitre XI, paragraphe 9.
- 53 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XII, paragraphe 2, p.359 et 360
- 54 (Mill., J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII paragraphe 2, p.763.
- 55 (Mill., J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 3, p.939.
- 56 (Russell, B., 1960), p.118.
- 57 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 5, p.942.
- 58 (Mill., J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 6, p.944.
- 59 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 6, p.943-944.
- 60 (Mill., J. S., 2004b), livre V, chapitre X, paragraphe 5, p.932.
- 61 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XIII, p.367 et suivantes.
- 62 (Mill., J. S., 2004a) livre II, chapitre XIII, paragraphe 2, p.370-372 ; (Mill, J. S., 2004b), livre IV, chapitre VII, paragraphe 3, p.765 et 766.
- 63 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XII, paragraphe 2, p.360.
- 64 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XIII, paragraphe 3, p.374.
- 65 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XIII, paragraphe 3, p.374-379.
- 66 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 1, p.936.
- 67 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre I, paragraphes 1 et 2, p.799-804.
- 68 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre XI, paragraphe 8, p.948-950.
- 69 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre XVII, paragraphe 2, p.358 et 359.
- 70 (Mill, J. S., 2004a), livre II, chapitre II, paragraphe 1, p.216.
- 71 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre XI, paragraphe 1, p.337.
- 72 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre XI, p.343-354, et chapitre XII, p.355-366.
- 73 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre XII, p.355-366.
- 74 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre II, paragraphe 1, p.805 et 806.
- 75 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre II, paragraphe 2, p.806.

76 (Mill, J. S., 2004b), livre V, chapitre II, paragraphe 1, p.805 et 806; et paragraphes 2 et 3, p.807-813.

77 (Mill, J. S., 2004 a), livre II, chapitre IV, p.238-244.

78 (Russell, B., 1960), p.119.

79 (Marx, K., 1975), vol. 1, chapitre 3, 2b, p.152, note 80.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Josefa D. Ruiz-Resa, « Quand la politique intervient dans l'économie », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 10 septembre 2010. URL : <http://etudes-benthamiennes.revues.org/225>

---

### ***À propos de l'auteur***

**Josefa D. Ruiz-Resa**

Profesor Titular de Filosofía del Derecho, Universidad de Granada, Departamento de Filosofía del Derecho, Facultad de Derecho, Granada (España)

---

### ***Droits d'auteur***

Droits réservés

---